

PROVINCE DE QUÉBEC39^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 26 MAI 2009

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 26 mai 2009*

Aujourd'hui, à quatorze heures neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 13 Loi sur l'Institut national des mines
- n^o 17 Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse et modifiant diverses dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.